

Procès-Verbal décisionnel

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL de Collombey-Muraz

Du lundi 14 avril 2025 à 19h00 à la
SALLE MULTIACTIVITES, MURAZ

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation des procès-verbaux :
 - 3.1 [Procès-verbal décisionnel de la séance du 9 décembre 2024](#)
 - 3.2 [Enregistrement sur support informatique du 9 décembre 2024](#)
4. Informations du Bureau.
5. Forme du support informatique inaltérable
 - 5.1 Introduction et [rapport du Bureau](#)
 - 5.2 Entrée en matière
 - 5.3 Discussion de détail
 - 5.4 Vote final
6. Election du secrétaire du Conseil général
 - 6.1 [Motion UDC - Modification du règlement du Conseil général](#)
 - 6.2 Création d'une commission ad hoc (si acceptation 6.1)
 - 6.3 Election du secrétaire du Conseil général
7. Tarif des vacations 2025-2028
 - 7.1 Introduction et [rapport du Bureau](#)
 - 7.2 Entrée en matière
 - 7.3 Discussion de détail
 - 7.4 Vote final
8. Motions :
 - 8.1 [Motion Le Centre - Modification de l'article 3 RCO](#)
 - 8.2 [Motion Le Centre - Modification de l'article 4 RCO](#)
 - 8.3 Création d'une commission ad hoc (si acceptation 8.1-8.2)
9. Interpellations :
 - 9.1 [Interpellation Clivaz - Plantes exotiques envahissantes : Situation dans la commune](#)
 - 9.2 [Interpellation Clivaz - SATOM - LAVACID Masterplan Charbonnières-Enclos Infrastructure ferroviaire](#)
10. [Présentation du programme de législation du Conseil municipal](#)
11. Informations du Conseil municipal
12. Questions
13. Divers

GENERAL

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux

M Birbaum Thomas, Président du CG, ouvre la séance à 19h28. Il salue les personnes présentes. La séance a été retardée suite à un problème technique avec les microphones.

Le vice-président, M Giovanni Brunetti, procède à l'appel.
41 personnes présentes, 4 personnes excusées.

Le quorum est atteint.

Excusés : Mme Lattion Carole, M Oberson Patrick, Mme Pereira Donika, M Ebener Yann.

Conseil Municipal : au complet

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tacitement.

3. Approbation des procès-verbaux

3.1 Approbation du procès-verbal décisionnel de la séance du 9 décembre 2024

Marie Métrailler demande deux modifications du PV décisionnel du 9 décembre 2024 comme suit :

Point 6) Examen et approbation du budget 2025 :

Mme Métrailler Marie (Le Centre) indique que Le Centre n'est pas entièrement satisfait des réponses du CM concernant la rémunération des conseillers municipaux le taux d'activité et la rémunération de la présidence.

Point 9) Divers

Mme Métrailler Marie (PS Le Centre) remercie le CM, l'administration et le président du CG.

Vote pour l'approbation du PV ainsi modifié.

Vote : 40 pour, 0 contre, 0 abstention

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3.2 Approbation de l'enregistrement sur support informatique de la séance du 9 décembre 2024

Vote : 39 pour, 0 contre, 1 abstention

Le procès-verbal est accepté.

4. Information du bureau

Le Président informe que le bureau s'est réuni le 25 mars 2025.

GENERAL

Il informe qu'un espace en ligne sur Office 365 avec SharePoint a été créé pour chaque commission (Bureau, ATA, COGEST).

Le 16 mars 2025, le bureau a invité, par un mandat, la commission ATA à répondre à la consultation de la 5^{ème} génération du PDI de Chablais Agglo. En date du 24 mars, la commission a répondu décliner le mandat, cela étant lié au délai trop court par rapport à la masse de travail demandé, et ne voulant également pas contredire l'exécutif.

Une séance avec la municipalité et le chef de projet de Chablais Agglo sera organisée pour présenter le projet en détail à la commission, pour que celle-ci puisse échanger et poser des questions.

Il informe que l'administration cantonale a proposé plusieurs modifications légales au règlement communal sur les cimetières adopté le 19.02.2024 par le CG. Le conseil communal a procédé aux modifications et a renvoyé le règlement pour validation au canton. Les modifications sont à disposition auprès du président du CG.

Une visite de la caserne du CSI est prévue pour le CG en date du 17 mai 2025.

Un mandat pour la validation du choix de l'organe de révision de la commune a été assigné à la COGEST.

Le président informe qu'il faut envoyer, si possible, en avance les propositions d'amendements pour qu'elles puissent être intégrées à la présentation projetée lors des séances.

Il rappelle aussi que les prises de parole écrites doivent être envoyées au secrétaire du CG.

5. Forme du support informatique inaltérable

5.1 Introduction et rapport du Bureau

M Giovanni Brunetti, vice-président du CG et rapporteur du Bureau, présente le rapport du Bureau. Le bureau propose de continuer à utiliser l'enregistrement des PV audio des séances du CG avec la solution RECAPP.

5.2 Entrée en matière

M Nolan Weber (Le Centre) indique que le groupe Le Centre accepte la proposition du bureau. Le groupe demande au bureau que la retranscription écrite de RECAPP soit améliorée. Et si cela n'est pas possible, de trouver peut-être une autre solution. Le groupe demande que les PV bruts retranscrits soient également mis à disposition du public, et pas seulement aux membres du CG sur l'extranet.

Mme Julie Delaloye (PLR) soulève les imprécisions de la retranscription écrite de RECAPP. Le groupe demande au bureau de trouver une meilleure solution. Le PLR accepte la proposition du bureau.

M Romain Gex-Fabry (UDC) indique que l'UDC accepte l'entrée en matière. Le groupe demande également au bureau d'étudier de meilleures solutions pour la retranscription écrite.

Vote sur l'entrée en matière.

GENERAL

Vote : 40 pour, 0 contre, 0 abstention

L'entrée en matière est acceptée

5.3 Discussion de détail
Pas de prise de parole

5.4 Vote final
Vote sur la prise de PV audio pour la législature.
Vote : 39 pour, 0 contre, 1 abstention
La proposition du bureau est acceptée.

6. Election du secrétaire du Conseil général

6.1 [Motion UDC - Modification du règlement du Conseil général](#)

M Romain Gex-Fabry (UDC) présente la motion.

Mme Julie Delaloye (PLR) présente la position du PLR. Le PLR est contre une modification du règlement qui a été mis à jour l'année précédente. Le PLR annonce proposer un candidat, si aucun autre groupe ne propose un candidat.

M Nolan Weber (Le Centre) annonce que le groupe s'oppose à la motion.

Mme Laura Zermatten, en son nom, indique soutenir la motion.

M Romain Gex-Fabry (UDC) répond à certaines remarques des autres groupes et reprecise l'objectif de la motion.

Vote : 20 pour, 18 contre, 2 abstentions

La motion est acceptée.

6.2 Création d'une commission ad hoc (si acceptation 6.1)

Vote pour la création de la commission ad hoc.

Vote : 40 pour, 0 contre, 0 abstentions

La création de la commission ad hoc est acceptée.

6.3 Election du secrétaire du Conseil général

Mme Julie Delaloye (PLR) présente M Christophe Brendle (PLR) en tant que candidat.

M Guillaume Vanay (UDC) indique soutenir le candidat proposé par le PLR.

Le candidat étant unique, il est élu tacitement.

M Christophe Brendle rejoint le président et le vice-président et prend le procès-verbal décisionnel de la séance.

7. Tarif des vacations 2025-2028

7.1 Introduction et rapport du Bureau

M Giovanni Brunetti, rapporteur du Bureau, présente le rapport du Bureau.

7.2 Entrée en matière

GENERAL

Mme Marie Métrailler (Le Centre) indique refuser la proposition des vacances du Bureau. Elle indique que le groupe posera des amendements sur les modifications de vacances autres que celles du président et des présidents de commission ad hoc. Elle demande des explications sur les raisons des modifications.
L'entrée en matière n'est pas combattue.

Le président, M Thomas Birbaum, défend les raisons de l'adaptation des vacances, et explique poste par poste la proposition du bureau.

Vote sur l'entrée en matière
Vote : 40 pour, 0 contre, 0 abstentions
L'entrée en matière est acceptée.

7.3 Discussion de détail

Le président, M Thomas Birbaum, passe en revue les propositions du Bureau :

En date du 14 avril 2025, le Conseil général arrête le tarif des indemnités devant être versées à ses membres comme suit :

- Séances plénières et de commissions / mandats particuliers
 - Fr. 80.- par séance + Fr. 30.- de l'heure dès la 3ème heure (arrondi au ¼ heure)

Amendement Le Centre

- Séances du Bureau
 - Fr. 40.- ~~Fr. 80.-~~ la séance

Refusé par 9 pour, 28 contre, 3 abstentions

- Travaux des rapporteurs/travaux sur délégation Fr. 30.- de l'heure (arrondi au ¼ heure)
- Indemnités de fonctions
 - Président Fr. 2'500.-/an

Amendement Le Centre

- Vice-président Fr. 300.-/an ~~Fr. 500.-/an~~

Refusé par 11 pour, 26 contre, 3 abstentions

Amendement UDC

- Secrétaire Fr. 2'000.-/an
- Si le travail est externalisé (Prise de PV) Fr. 1'000/an

Accepté par 25 pour, 10 contre, 5 abstentions

- Chef de groupe Fr. 500.-/an

GENERAL

Amendement Le Centre

- Présidents de commissions
 - COGEST Fr. 800.-/an Fr. 1000.-/an

Refusé par 9 pour, 26 contre, 5 abstentions

Amendement Le Centre

- Commission permanente Fr. 300.-/an Fr. 500.-/an

Refusé par 9 pour, 26 contre, 5 abstentions

- Commission ad hoc Fr. 50.- par séance, maximum Fr. 300.- par commission
- Frais et débours
- Selon facture et règlements municipaux

7.4 Vote final

Vote : 37 pour, 0 contre, 3 abstentions

Le tarif des vacations est accepté.

Pause d'environ 10 minutes. Reprise à 20h52.

8. Motions :

8.1 [Motion Le Centre - Modification de l'article 3 RCO](#)

M Lionel Joris (Le Centre) présente la motion. Il explique également pourquoi Le Centre a déposé deux motions séparées.

Mme Julie Delaloye (PLR) indique que le PLR soutient la motion. Elle rappelle que le PLR avait proposé une modification identique en 2013, proposition qui avait été refusée par le CG.

M Olivier Turin (CM) indique que le CM estime que mise à part la limite des 30kCHF, il ne voit pas l'intérêt de modifier le règlement. Il indique que le nouveau modèle comptable MCH2 permet de faire des directives en discussion avec la COGEST, sans modifier le règlement. Le CM combat cette proposition.

M Lionel Joris (Le Centre) répond à l'intervention de M Olivier Turin. Il indique ne pas être certain que des « amendements groupés » soient une solution valable.

Vote : 35 pour, 5 contre, 0 abstention

La motion est acceptée.

Le président informe que la motion est transmise au CM qui doit proposer une modification de règlement dans les 12 mois.

GENERAL

8.2 [Motion Le Centre - Modification de l'article 4 RCO](#)

Mme Pauline Arlettaz (Le Centre) présente la motion. Elle soulève le problème que la rémunération du CM est une rubrique liée, que le CG doit valider le budget mais qu'il ne peut pas donner son avis sur ces dépenses.

Mme Julie Delaloye (PLR) indique que le PLR soutient la motion, mais que le groupe ne remet en question les rémunérations décidées au plénum de décembre 2024. Elle soulève cependant divers problèmes, tels que la temporalité, modification des rémunérations avant ou après les élections qui devront être pris en compte si la motion est acceptée.

M Romain Gex-Fabry (UDC) indique que l'UDC combat cette motion.

M Olivier Turin (CM) indique que le CM avait demandé au SAIC, et que le SAIC a confirmé la validité du règlement actuel. Il annonce aussi que pour les rubriques liées des discussions avec la COGEST permettraient de trouver des solutions. Le CM ne combat pas la motion.

Vote : 25 pour, 14 contre, 1 abstention

La motion est acceptée.

Le président informe que la motion est transmise au CM qui doit proposer une modification de règlement dans les 12 mois.

8.3 Création d'une commission ad hoc (si acceptation 8.1-8.2)

Vote : 40 pour, 0 contre, 0 abstention

La création de la commission ad hoc est acceptée.

9. Interpellations :

9.1 [Interpellation Clivaz - Plantes exotiques envahissantes : Situation dans la commune](#)

M Cheryl Clivaz (PS) présente l'interpellation en son nom.

M Noé Ruiz (CM) répond aux questions de l'interpellation.

M Cheryl Clivaz (PS) est satisfait de la réponse.

9.2 [Interpellation Clivaz - SATOM - LAVACID Masterplan Charbonnières-Enclos Infrastructure ferroviaire](#)

M Cheryl Clivaz (PS) présente l'interpellation.

M Noé Ruiz (CM) répond aux questions de l'interpellation.

M Cheryl Clivaz (PS) est satisfait de la réponse. Il demande si le transport des marchandises se fera définitivement en camions, ou si le transport par train serait une possibilité à l'avenir.

M Noé Ruiz (CM) indique que le transport par train n'est actuellement pas possible, et n'est donc pas envisagé.

GENERAL

10. Présentation du programme de législature du Conseil municipal

M Olivier Turin présente le programme de législature 2025-2028. Il projette une présentation PowerPoint avec les différents points. Il indique que le programme de législature est disponible sur le site internet de la commune.

11. Informations du Conseil municipal

M Côme Vuille (CM), présente la stratégie de stationnement sur la commune.

Mme Véronique Chervaz (CM) donne quelques informations concernant le projet d'agrandissement du CO, dont l'attribution du projet d'architecture et la suite du déroulement du projet. La création de la nouvelle salle de gym implique le déplacement du terrain de football principal.

Mme Natercia Knubel (CM) présente l'avancement du projet des terrains de football. Elle informe qu'il y aura également une nouvelle cantine et l'agrandissement des vestiaires.

M Olivier Turin (CM) annonce que le projet de sécurisation du tracé de l'AOMC (AOMC 2023) a été validé et que le chantier peut démarrer.

12. Questions

Mme Laura Zermatten, en son nom, demande au CM s'il prévoit de résoudre les problèmes de mobilités pour les transports scolaires pour les enfants des Neyres ou d'Illarsaz.

M Côme Vuille (CM) répond à la question. Il indique que des solutions sont explorées, et que le CM pourra donner plus d'information en juin.

Mme Véronique Chervaz (CM) indique qu'un concept de mobilité douce est prévu pour les écoles dans le programme de législature, et que plus de détails seront donnés à la rentrée.

M Cherryl Clivaz, en son nom, demande la situation concernant le PAD des Chauderets et les travaux actuellement en cours. Il demande des détails concernant les contrôles de pollution du matériel de remblayages, des délais du chantier pour l'extension du manège, des mesures de PFAS dans la gouille, le remblayage du côté de la ligne CFF, et diverses autres questions.

M Noé Ruiz (CM) réponds aux questions de M Cherryl Clivaz.

13. Divers

Mme Carole Morisod, en son nom, indique être un peu déçue de l'état d'avancement du règlement des parkings, et demande au CM de peut-être prévoir dans le règlement un panneau interdisant le parking de bateaux le long de la route d'Illarsaz.

GENERAL

Mme Pauline Arlettaz, en son nom, remercie sincèrement le PLR pour la mise à disposition d'un secrétaire et remercie M Christophe Brendle pour son engagement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h21.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE COLLOBY-MURAZ

LE PRESIDENT

M Thomas Birbaum



LE SECRETAIRE

M Christophe Brendle

